

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR  
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 14 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 14 janvier, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé à la salle Multiculturelle de Grâce, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

**Etaient présents les Administrateurs suivants :**

BOSCHER Marina ; BOUILLOT Lise ; BUHE Thierry ; CRESSON-BRASSART Christèle ; CROISSANT Guy ; GEORGELIN Dominique ; GOASDOUE Gérard ; GUILLOU Claudine ; HAGARD Elisabeth ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE BLOAS Mireille ; LE GOFF Yannick ; LE SAULNIER Brigitte ; NAUDIN Christian ; RASLE-ROCHE Morgan ; THOMAS Joseph ; VILLECROZE Philippe.

**Administrateurs absents excusés :**

COCGUEN Marie-Jo ; GENETAY Stéphanie ; LE MEAUX Vincent ; RADENNEN-PAGEOT Annick. Monsieur ECHEVEST Yannick ayant quitté le Conseil s'Administration à 19 h 00.

**Administrateurs absents :**

BUTEL Pierre-Yves ; INDERBITZIN Laure-Line.

**Administrateurs absents ayant donné pouvoir :**

Madame GENETAY Stéphanie ayant donné pouvoir à Madame LE SAULNIER Brigitte.

En exercice : **25**  
Présents : **18**  
Absents : **07**  
Représentés : **01**

Date d'envoi des convocations : **05 JANVIER 2021**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL 2021-01-05

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

CIAS – EHPAD « SEGUR DE LA SANTE »

Dans le cadre des « Accords du Ségur de la Santé », il est prévu une revalorisation des rémunérations des professionnels non médicaux au sein des EHPAD publics.

Le décret n° 2020-1152 du 19 septembre 2020 relatif au versement d'un complément de traitement indiciaire aux agents des établissements publics de santé, des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de la fonction publique hospitalière, prévoit de revaloriser les carrières et les rémunérations et sécuriser les environnements de travail », issu du Ségur de la santé.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**SE PRONONCE** favorablement pour instaurer ce complément de rémunération et les conditions d'attribution de cette prime, dès que les sommes afférentes seront créditées.

**AUTORISE** la Vice-Présidente du CIAS à signer toutes les pièces de ce dossier.

Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Sous-Préfecture le 28/01/2021  
et de publication le 28/01/2021  
Le Président,



Pour extrait conforme,  
La Vice-Présidente,

